



DÉPARTEMENT DU LOIRET

MAIRIE de SAINT-JEAN-LE BLANC

B.P. 07
45655 SAINT-JEAN-LE-BLANC CEDEX

Conseil Municipal du 13.10.2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi treize octobre deux mil quinze, à vingt heures, sous la Présidence de Christian BOIS, Maire, sur sa convocation en date du 6 octobre 2015.

PRÉSENTS :

M. Christian BOIS, Maire,
M. Joël CORJON, Mme Catherine PEYROUX, M. Jean-Noël MILOR, Mme Cécile HOUIS, Mme Paulette MARSY, Adjoints, Mme Marie-Agnès BONNAIRE, Mme Chantal ARCHAMBAULT, M. Nicolas BOURGOGNE, Mme Elisabeth MALNOU, M. Dominique GIRAUDON, M. Thierry MACHEBOEUF, Mme Evelyne BERTHON, M. Nicolas FOUQUET-LAPAR, M. Olivier SILBERBERG, M. Frédéric CHARMOY, Mme Stéphanie BONA, Mme Françoise GRIVOTET, Mme Marie-France DELCROS, M. Alexandre LANSON, M. Thierry CHARPENTIER, Mme Sophie MIFSUD, Mme Dominique LHOMME, M. Pascal LANSON, Conseillers Municipaux.

ABSENTS excusés ayant donné procuration:

| | |
|-----------------------|-------------------------------|
| Mme Murielle CHEVRIER | donne pouvoir à M. BOIS |
| M. François GIRAUDET | donne pouvoir à M. GIRAUDON |
| Mme Nadine HEBEL | donne pouvoir à M. SILBERBERG |
| M. BAUBAULT | donne pouvoir à M. BOURGOGNE |
| Mme ALIBERT | donne pouvoir à Mme BONA |

SECRÉTAIRE : Mme BONA

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le registre est signé par les personnes présentes à la réunion concernée.

DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE

Le Conseil Municipal est informé des décisions prises depuis la dernière réunion du conseil municipal concernant :

1- Marchés Publics :

| Numéro et date de décision | Intitulé de la décision | Entreprise titulaire | Objet de la décision, Montant |
|----------------------------|--|--|---|
| 2015/ST/30 7/09/2015 | Décision du Maire portant sur l'avenant n° 1 au marché de location et maintenance de copieurs multifonctions pour les services de la Ville de Saint Jean le Blanc | DACTYL BURO 6 rue des Pins 45400 FLEURY LES AUBRAIS | Rajout de fonction supplémentaire dans le bordereau de prix (pas d'incidence financière) |
| 2015/ST/31 11/09/2015 | Décision du Maire portant attribution de marchés pour les travaux de démolition d'une habitation, d'enfouissement de réseaux et d'aménagements paysagers rue Adèle Lanson Chenault | GABRIEL 188 route de Sandillon 45650 SAINT JEAN LE BLANC | Montant des travaux 74 387,94 € T.T.C. |
| 2015/ST/32 11/09/2015 | Décision du Maire portant attribution de marchés pour les travaux de création d'un logement communal et de locaux associatifs au 1 ^{er} étage les Crocettes : lot 1 | JALICON 7 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE | Montant des travaux 20 760,00 € T.T.C. |
| 2015/ST/33 11/09/2015 | Décision du Maire portant attribution de marchés pour les travaux de création d'un logement communal et de locaux associatifs au 1 ^{er} étage les Crocettes : lot 2 | CROIX MARIE 40 rue des Frères Lumière 45800 SAINT JEAN DE BRAYE | Montant des travaux 29 640,00 € T.T.C. |
| 2015/ST/34 11/09/2015 | Décision du Maire portant attribution de marchés pour les travaux de création d'un logement communal et de locaux associatifs au 1 ^{er} étage les Crocettes : lot 3 | ISOLATION DU CENTRE 9 rue Gustave Eiffel 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN | Montant des travaux 25 800,00 € T.T.C. |
| 2015/ST/35 11/09/2015 | Décision du Maire portant attribution de marchés pour les travaux de création d'un logement communal et de locaux associatifs au 1 ^{er} étage les Crocettes : lot 4 | EAF 36 rue des Bolets 45650 SAINT JEAN LE BLANC | Montant des travaux 16 794,95 € T.T.C. |
| 2015/ST/36 11/09/2015 | Décision du Maire portant attribution de marchés pour les travaux de création d'un logement communal et de locaux associatifs au 1 ^{er} étage les Crocettes : lot 5 | EIGT 13 rue Passé à Balance 45140 ORMES | Montant des travaux 32 500,00 € T.T.C. |
| 2015/ST/37 11/09/2015 | Décision du Maire portant attribution de marchés pour les travaux de création d'un logement communal et de locaux associatifs au 1 ^{er} étage les Crocettes : lot 6 | SORECAP 8 rue Barruet 45400 FLEURY LES AUBRAIS | Montant des travaux 27 600,00 € T.T.C. |
| 2015/ST/38 11/09/2015 | Décision du Maire portant attribution de marchés pour les travaux d'éclairage public/feux tricolores sur l'année 2015 | EIFFAGE ENERGIE 3 rue Gustave Eiffel 45028 ORLEANS | Montant des travaux 81 307,32 € T.T.C. |

COMMISSION SPORT ET VIE ASSOCIATIVE DU 8 SEPTEMBRE 2015

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 2 octobre)

M. BOIS présente le compte rendu de la Commission dont l'ordre du jour était le suivant :

- Retour sur le Forum des associations
- Découverte de St Jean le Blanc à vélo et Journée du Patrimoine
- Rencontre associative du 26 septembre
- Festi'danses à St Jean
- Règlement intérieur des installations de plein air

1) Règlement intérieur des installations de plein air :

Mme CHEVRIER relate les derniers incidents qu'il y a eu au plateau multi-sports et les différentes interventions de la police municipale.

La proposition de cet arrêté municipal portant sur règlement permettra aux autorités de verbaliser le cas échéant. Cet arrêté est proposé suite à un travail en collaboration avec les différents services de la ville : Police Municipale, Service Technique, Service des Sports et de la vie Associative.

Hors compte rendu :

Monsieur BOIS indique que ce règlement a été envoyé à tous les conseillers par mail.

2) Découverte de St Jean le Blanc à vélo :

Mme CHEVRIER demande une participation maximale de la commission sur cet évènement. Des flyers ont été distribués lors du forum des associations. Un mail a été envoyé aux membres du Conseil Municipal pour les inviter. Un barnum sera installé devant la salle des fêtes pour l'atelier gravure et pour le pot de fin de balade.

Hors compte rendu :

Monsieur BOIS souligne qu'une centaine de personnes a participé à cette manifestation (pour la plupart en vélo)

3) Rencontre associative du 26 septembre 2015

Pour la rencontre associative du 26 septembre 2015, 21 personnes se sont inscrites pour 15 associations représentées. Elle aura pour thème : Statuts et règlement intérieur.

La prochaine date sera le 14 novembre, elle aura pour thème : les dossiers de subventions d'aide public, Contraintes pour la mise en place de buvette, vente à déballeage.

4) Festi'danse :

Le Festi'danse aura lieu le samedi 3 octobre dans la salle de danse et dans la salle multi-activités, au complexe rue creuse. Deux salles juxtaposées permettent d'accueillir 2 cours d'initiations en même temps. Tout au long de la journée 14 danses seront proposées. Cette journée sera clôturée par une soirée multi-danses dans la salle de Montission animée par un DJ.

Hors compte rendu :

Monsieur BOIS indique que cette soirée a rassemblé une centaine de personnes.

5) Retour sur le Forum des associations :

Cette année 51 exposants étaient présents lors du Forum des associations. Tout l'après-midi nous avons eu un flux constant de personnes pour visiter les différents stands.

Cette année, nous avons eu quelques démonstrations qui ont permis d'agrémenter l'évènement.

Pistes d'amélioration pour 2016 :

- Intégrer les horaires dans l'affiche
- Mise en place d'un programme d'animation (utilisation d'un podium extérieur de manière à ne pas perturber les échanges dans la salle)

COMMISSION ACCESSIBILITE DU 21 SEPTEMBRE 2015

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 1^{er} octobre)

Monsieur GIRAUDON présente le compte rendu de la Commission dont l'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du programme pluriannuel d'investissement dans le cadre de la mise en place de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) :

La commune a lancé cette année une réflexion globale sur l'accessibilité de ses voiries (PAVE) et de ses bâtiments publics (ADAP). La durée retenue par la Commune pour la réalisation des travaux d'accessibilité des 24 sites est de deux périodes de trois ans à compter de la validation de l'Ad'Ap. Les travaux seront donc réalisés entre 2016 et 2021.

-----Fin du compte rendu-----

Monsieur BOIS souligne qu'une mandature ne suffira pas pour mettre en accessibilité tous les bâtiments.

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES DU 29 SEPTEMBRE 2015

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 6 octobre 2015)

Mme MARSY présente le compte rendu de la Commission :

I – PRÉSENTATION PAR MANOUCHKA RECOCHÉ DU PROJET DE LA SAISON THÉÂTRALE 2016 :

PROGRAMMATION CULTURELLE 2016

Cette année nous avons eu envie d'intégrer à notre programmation des **événements forts**.

- **Une journée festive pour les enfants**, en partenariat avec la bibliothèque (2 spectacles, maquillages, photos, goûter...)
- **Une soirée au féminin**, pour marquer la volonté de la commune de participer au mois de la femme (expos photos et peintures, 2 spectacles,)
- **L'accueil d'une jeune Compagnie** qui s'inscrit dans la volonté de l'action culturelle de la commune d'apporter une aide à de jeunes artistes.

La programmation culturelle 2016 a été envoyée à tous les conseillers par mail.

Nous avons décidé à l'unanimité de faire payer à la réservation.

II – PRÉSENTATION DE MONSIEUR MICHEL PIRES, DIRECTEUR DE LA CULTURE CHARGÉ DE LA DIRECTION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Présentation aux membres de la commission de Monsieur Michel PIRES, Directeur de la Culture chargé de la Direction de l'école de musique.

III - AFFAIRES DIVERSES

- Une exposition photos aura lieu au château du 16 au 25 octobre 2015. Le vernissage se fera le vendredi 16 octobre 2015 à 18h00.
- Le salon du champignon se tiendra les 17 et 18 octobre 2015 à l'annexe du château avec le vernissage le samedi 17 octobre 2015 à 18h00.
- L'après-midi récréative offerte aux habitants, spectacle musical les années 60, aura lieu le dimanche 22 novembre 2015 à 15h00 à la salle de Montission.
- 2 spectacles concerts sont programmés en fin d'année à l'espace scénique. :
Le samedi 7 novembre 2015 à 20h30. Marie-Christine BARRAULT et Frédéric CHOPIN.
Le samedi 5 décembre 2015 à 20h30. Brigitte FOSSEY et Franz LISZT
avec au piano pour les 2 spectacles Nicolas CELORO.

-----Fin du compte rendu-----

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES DU 6 OCTOBRE 2015

(Le présent compte rendu a été envoyé à l'ensemble du conseil municipal par mail le 9 octobre 2015)

Mme HOUIS présente le compte rendu de la Commission dont l'ordre du jour était le suivant :

- **Présentation d'outils de communication vers les familles**

Une plaquette de communication personnalisée a été établie pour chaque école à destination des familles

- **Affaires diverses**

Afin d'améliorer la gestion des impayés, une réflexion est effectuée sur l'évolution des modes de paiement (prélèvement automatique, paiement téléphonique par carte bleue...)

-----Fin du compte rendu-----

Madame LHOMME demande comment se passe le paiement par téléphone. Madame HOUIS indique qu'il faut téléphoner à la Trésorerie, communiquer le numéro de la facture, le numéro de carte bancaire et le montant dû sera alors débité sur le compte donné. Une convention devra être mise en place.

Madame DELCROS demande s'il faut manger obligatoirement à la cantine pour participer au TAP. Madame HOUIS lui répond par l'affirmative.

DELIBERATION n°2015-10-101

Rapporteur : Monsieur MILOR

OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION A.M.I.S.

Le Conseil Municipal,

VU la demande de subvention exceptionnelle de 1 200 € formulée par l'Association A.M.I.S., afin de s'équiper en tables informatiques supplémentaires, dans le cadre de son déménagement au 154 rue des Varennes,

CONSIDERANT que le compte Subventions du budget 2015 présente un solde positif de 1 180 €,

VU l'avis unanime de la Commission de finances du 3 septembre 2015,

DECIDE :

- **D'octroyer** une subvention exceptionnelle à l'association A.M.I.S de 1 180 €.
- **Les crédits nécessaires** figurent au compte Subventions du budget 2015.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2015-10-102

Rapporteur : Monsieur BOIS

APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMÉ (AD'AP)

Monsieur le Maire expose, qu'avant le 27 septembre 2015 les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public ont l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1^{er} janvier 2015.

Monsieur le Maire signale qu'une correspondance a été émise à M. Le Préfet afin de l'informer que la Commission Accessibilité du 21 septembre 2015 a étudié l'Agenda d'Accessibilité programmé de notre commune et que celui-ci sera soumis pour approbation au Conseil Municipal du 13 octobre 2015

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité. Le choix de notre collectivité est deux périodes de trois années. Les travaux seront donc réalisés de 2016 à 2021.

Aussi, la commune de Saint Jean Le Blanc a élaboré son Agenda d'Accessibilité Programmée suivant la programmation indiquée en annexe. Le document comporte, notamment, le phasage annuel des travaux projetés.

Cet agenda sera déposé en préfecture à l'issue du conseil municipal du 13 octobre 2015.

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU la loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

VU le décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

VU le décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

VU l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

VU l'arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation ;

DECIDE :

- **d'approuver** l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les Etablissements Recevant du Public ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à demander les dérogations nécessaires ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2015-10-103

Rapporteur : Monsieur BOIS

VENTE DE LA PROPRIETE COMMUNALE SISE 9 RUE ADELE LANSON CHENAULT

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le locataire de la propriété Communale sise 9 rue Adèle Lanson Chenault souhaite se porter acquéreur dudit bien,

VU l'avis de France Domaine ayant estimé le bien à 160 000 €,

VU l'avis du notaire de la Commune ayant estimé le bien entre 165 000 € et 170 000 €,

CONSIDERANT que le vendeur et l'acquéreur sont tombés d'accord sur l'offre d'achat à 165 000 €,

DECIDE :

- **de céder** la propriété communale sise 9 rue Adèle Lanson Chenault au prix de 165 000 €.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à l'acte de vente.

Adopté à l'unanimité

Monsieur BOIS indique que cette maison était louée à Madame Claire DAFY qui travaille à la Crèche Familiale et que celle-ci a souhaité l'acquérir.

Monsieur CORJON rappelle que les deux points à venir relatifs à la ZAC de la Cerisaille ont déjà été évoqués en commission d'urbanisme et au conseil municipal en juin dernier.

DELIBERATION n°2015-10-104

Rapporteur : Monsieur CORJON

ZAC DE LA CERISAILLE : AVENANT N°2 AU TRAITE DE CONCESSION

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 26 octobre 2010 ayant désigné la Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais (SEMDO) en qualité d'aménageur de la ZAC de la Cerisaille,

VU le traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Cerisaille en date du 13 décembre 2010,

CONSIDERANT qu'il apparaît nécessaire de prolonger la durée de la concession de 2 ans et de recalculer le bilan prévisionnel, compte tenu du projet des Consorts VAUXION, du rythme constaté de la commercialisation des terrains à bâtir et du ralentissement de ceux réservés à la promotion immobilière,

CONSIDERANT que la durée du traité de concession d'aménagement est fixée à 8 ans et expirera le 22 décembre 2018,

CONSIDERANT que pour cette prolongation de 2 ans du traité de concession, une rémunération forfaitaire complémentaire de 48 000 € HT s'appliquera, versée en 8 acomptes trimestriels à échoir, révisable conformément aux dispositions du traité de concession signé le 13 décembre 2010,

VU le projet d'avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement proposé pour cette modification,

DECIDE :

- **d'accepter** la prolongation de deux ans du traité de concession et la réévaluation de la rémunération forfaitaire complémentaire de 48 000 € HT.
- **d'autoriser** la passation avec la SEMDO d'un avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement de la ZAC de la Cerisaille, afin de prendre en compte la modification.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à revêtir de sa signature l'avenant concerné.

Adopté à l'unanimité

Monsieur CORJON indique qu'une partie des terrains appartient à Monsieur VAUXION et que son projet a pris du retard.

Face aux difficultés rencontrées, il s'est associé avec Monsieur AIGLON de la Société EXEO. Ils devraient proposer un nouveau projet d'aménagement et déposer les permis de construire d'ici la fin de l'année.

Monsieur CORJON souligne que la ZAC avance bien sur toute la partie gérée par la SEMDO mais pas sur celle gérée par Monsieur VAUXION où rien n'a été construit, à ce jour.

Madame GRIVOTET demande avec qui a été passé l'avenant et pour quel montant.

Monsieur CORJON lui répond que l'avenant a été passé avec la SEMDO pour un montant de 48 000 € HT (complément de rémunération par rapport au travail effectué par la SEMDO sur la commercialisation). Monsieur CORJON souligne que les premiers travaux ont généré des économies. Il indique que par rapport au budget initial qui prévoyait un résultat de la ZAC à un peu plus de 200 000 €, aujourd'hui on arriverait au même résultat. Il rappelle qu'il est prévu que s'il y a un résultat positif il y aurait un partage à 50/50 entre la Commune et la SEMDO.

Madame GRIVOTET demande à quoi correspond cet avenant. Monsieur CORJON lui explique qu'il correspond à la prolongation de deux ans du traité de concession du 20 décembre 2016 au 22 décembre 2018. Effectivement, on sait d'ores et déjà que la ZAC ne sera pas terminée au 20 décembre 2016 au vue de l'avancée des constructions.

Monsieur CORJON indique que l'adoption du PPRI en janvier 2015 a rendu inconstructible une partie de la ZAC pour l'habitation privée mais constructible pour des équipements publics. Il a donc été décidé d'échanger les deux terrains pour ne pas pénaliser l'équilibre de la ZAC. Il s'agit d'un échange au mètre carré près. Cela permettra de réaliser le nombre logements prévus initialement.

DELIBERATION n°2015-10-105

Rapporteur : Monsieur CORJON

ZAC DE LA CERISAILLE : TRANSFERT DE LA RESERVE FONCIERE

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que la convention d'aménagement passée avec la SEMDO prévoit, depuis l'origine, une réserve foncière de 5 253 m² au bénéfice de la Collectivité,

CONSIDERANT que l'adoption du PPRI en janvier 2015 a rendu inconstructible une partie de la ZAC pour l'habitation privée mais constructible pour des équipements publics,

CONSIDERANT la nécessité d'inverser le positionnement de la réserve foncière avec ledit secteur d'habitation,

VU l'avis de France Domaine en date du 14 septembre 2015 ayant confirmé la valeur de 30 €/m² égale pour les deux terrains,

DECIDE :

- **d'inverser** le positionnement de la réserve foncière afin que la partie constructible soit celle comprenant de l'habitation privée.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à cette décision.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION n°2015-10-106

Rapporteur : Monsieur CORJON

DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DECISION DE NON EXERCICE ET DE NON-ACQUISITION DE LA PROPRIETE SISE 49 RUE DE LA CERISAILLE

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 30 octobre 2001 ayant défini les périmètres à l'intérieur desquels le droit de préemption urbain est applicable, et ayant notamment maintenu le droit de préemption urbain sur la zone nord de Montission comprise entre la rue de la Cerisaille, la rue de Rosette, la rue de la Corne et la rue Haute,

VU la déclaration d'intention d'aliéner en date du 2 octobre 2015 adressée par Maître GOSSÉ, Notaire à Orléans, pour la propriété bâtie, cadastrée section section AI n° 226, 431, 435 et 434 d'une surface totale de 951 m².

CONSIDERANT que l'achat de cette propriété ne présente pas d'intérêt communal pour l'aménagement du secteur,

DECIDE :

- **de ne pas faire exercice** du droit de préemption urbain, et donc de ne pas acquérir la propriété cadastrée section AI n° 226, 431, 435 et 434 d'une surface totale de 951 m² sise 49 rue de la Cerisaille.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur BOIS invite l'Assemblée à une visite des jardins partagés au Clos des Epicéas samedi 17 octobre entre 15h et 17h.
- Monsieur BOIS indique que la Ville propose des formations informatiques financées par des crédits régionaux et européens pour des demandeurs d'emplois prioritairement.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame LHOMME revient sur la page 5 du compte rendu de conseil et demande quelles sont les réserves foncières restantes sur la commune.
Monsieur CORJON répond que par rapport au nouveau PPRI on s'aperçoit que certains terrains nus offrent des possibilités de construction. Il faudra déterminer, dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune, ce qu'on veut construire et où on veut construire, et

si on veut continuer à dédier des zones pour de l'activité économique. Il faudra ensemble décider de l'évolution envisagée pour notre Commune.

- Madame LHOMME demande quand sera ouverte la piste cyclable rue des Crocettes. Monsieur BOIS lui répond qu'elle est ouverte mais pas toute la journée ; les horaires d'ouverture lui seront communiqués ultérieurement.
- Madame LHOMME demande qui organise le salon du vin. Monsieur BOIS lui répond que l'organisateur est le Lions'Club.
- Madame LHOMME demande s'il serait possible d'avoir le tableau des emplois de l'année précédente afin de pouvoir comparer d'une année sur l'autre.
- Monsieur CHARPENTIER indique qu'il aimerait être noté « absent excusé » dans les compte rendus lorsqu'il prévient par mail qu'il est absent à une commission ou un groupe de travail. De plus il souhaiterait ne pas être oublié dans la liste de diffusion des compte rendus.
- Madame GRIVOTET estime que le jeune qui est pris en photo sur la plaquette d'informations à destination des familles aurait pu retirer son couvre-chef car il doit montrer l'exemple auprès des enfants qu'il encadre.
- Madame LHOMME insiste sur le fait qu'il est plus simple de poser les questions sur le compte rendu du conseil en fin de séance.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h30.

Monsieur Christian BOIS,
Maire